

SNC MARIGNAN RESIDENCES

**« EVIDENCE »
29 logements
Avenue de la Chaussairie
35131 CHARTRES DE BRETAGNE**



**Notice descriptive
Prévue par l'article R-261-13 du CCH et publiée en annexe
du 10 mai 1968 (J.O. du 29 mai 1968)**

Fait à Rennes, le 12 mai 2021

Signature du vendeur :

TABLES DES MATIERES

- 0. Préambule**
- 1. Caractéristiques techniques générales de l'immeuble**
- 2. Locaux privatifs et leurs équipements**
- 3. Annexes privatives**
- 4. Parties communes intérieures à l'immeuble**
- 5. Equipements généraux de l'immeuble**
- 6. Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements.**

0. Préambule

Les marques et appellations commerciales des produits et appareils cités ci-après ne sont données qu'à titre indicatif afin d'en définir le niveau de qualité ou de standing, le vendeur se réservant la faculté de les remplacer par d'autres marques présentant des caractéristiques équivalentes. Également, la rédaction du présent document étant antérieure à la construction de l'immeuble, le vendeur se réserve la possibilité d'apporter aux prestations décrites dans la présente notice descriptive, les modifications qui lui seraient ou lui paraîtraient nécessaires en raison d'impératifs techniques apparaissant lors de la réalisation des travaux, sous réserve que les nouveaux ouvrages soient de qualité comparable à ceux prévus à l'origine.

La SNC Marignan Résidence s'est engagée sur cette opération à obtenir un niveau de performance thermique pour les logements conforme à la RT2012.

Abréviation utilisée

BET = Bureau d'Etudes Techniques

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

- Terrassements en pleine masse, évacuation des déblais aux décharges publiques.

1.1.2 Fondations

- Massifs ou semelles ou pieux en béton armé selon prescriptions de l'étude géotechnique et calculs du Bureau d'études structures.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs du sous-sol semi-enterré :

1.2.1.1 Murs périphériques

- En béton armé à structure relativement étanche selon le DTU 14.1 (NFP 11.221.1) finition brute de parement avec cunette de récupération des éventuelles eaux de suintement en pied de paroi.

1.2.1.2 Murs de refend

- En béton armé ou maçonnerie d'agglomérés de ciment.
- Finition brute de parement. Des microfissures, qui restent des désordres esthétiques, pourront apparaître du fait des caractéristiques techniques inhérentes aux matériaux. Elles ne seront reprises en garantie qu'en cas d'infiltration.

1.2.2 Murs de façades et pignons

- En béton armé ou parpaings ou ossature bois avec isolation thermique intérieure par complexe isolant en polystyrène expansé et plaque de plâtre ou isolation dans l'ossature.
- Selon les plans du permis de construire, revêtement extérieur enduit, bardage, lasure ou peinture. Des microfissures, qui restent des désordres esthétiques, pourront apparaître du fait des caractéristiques techniques inhérentes aux matériaux. Elles ne seront reprises en garantie qu'en cas d'infiltration.

1.2.3 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends) (suivant plans)

- En béton armé, enduit pelliculaire sur supports destinés à être peints. Des microfissures, qui restent des désordres esthétiques, pourront apparaître du fait des caractéristiques techniques inhérentes aux matériaux. Elles ne seront reprises en garantie qu'en cas d'infiltration.

1.2.4 Murs ou cloisons séparatifs : (suivant plans)

- Entre locaux privatifs contigus et entre locaux privatifs et circulations communes : en béton armé, enduit pelliculaire sur supports destinés à être peints ou cloisons séparatives SAD.
- Entre locaux privatifs et cages d'escaliers et d'ascenseur :

- Murs en béton
- Doublage thermo-acoustique selon plans.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants

- Dalle pleine en béton armé, épaisseur selon étude du BET structure, enduit pelliculaire en sous face. Certains planchers pourront avoir une finition avec plaques de plâtres selon plans. Des microfissures, qui restent des désordres esthétiques, pourront apparaître du fait des caractéristiques techniques inhérentes aux matériaux. Elles ne seront reprises en garantie qu'en cas d'infiltration.

1.3.2 Planchers sous balcons

- Dalle pleine en béton armé, épaisseur selon étude du BET structure, isolation thermique sur locaux chauffés suivant étude du BET thermique. Finition brut ou peinture selon architecte.

1.3.3 Plancher haut du sous-sol

- Dalle pleine en béton armé épaisseur selon étude du BET structure.
- Isolant thermique en sous-face des zones chauffées, épaisseur selon étude thermique.

1.3.4 Plancher bas du sous-sol

- Dallage en béton armé sur terre-plein en pierre, épaisseur selon étude du BET structure.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales.

- Cloisons de type PLACOSTIL 72/48, épaisseur 72mm, constituées de 2 plaques de plâtre BA 13, fixées sur une ossature métallique sans isolant.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service.

Idem 1.4.1.

1.5 ESCALIERS

- En béton armé pour les parties communes.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des chaudières individuelles.

Conduits métalliques de type 3 CE P MULTI + de Poujoulat ou équivalent pour l'évacuation des gaz brûlés des chaudières (voir aussi l'article 2-9-4-4) ou ventouse de façades ou en toiture.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.

- Conduits métalliques pour la ventilation mécanique contrôlée collective.

1.6.3 Conduits de fumée des parties communes - Désenfumage.

- Conduit d'amené d'air et d'extraction selon réglementation incendie.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales.

- En PVC ou en Alu : localisation selon plans.

1.7.2 Chutes d'eaux usées.

- En PVC en gaines techniques

1.7.3 Canalisations en sous-sol

1.7.3.1 Canalisations apparentes

- En PVC pour eaux usées et pluviales

1.7.3.2 Canalisations enterrées

- En PVC, drainage sous le dallage

1.7.4 Branchements aux égouts.

- Raccordement aux égouts publics.

1.8 TOITURES - TERRASSES

1.8.1 Etanchéité et accessoires.

- Système de type multicouche, sébum, protection par dalles sur plots en terrasses privatives et par gravillons pour toiture inaccessible ou étanchéité autoprotégée, selon plan du permis de construire

1.8.2 Souches de ventilations et conduits divers.

- Souches pour traversées des divers conduits de ventilation et d'évacuations cités à l'article 1.6

1.8.3 Charpente et couverture

- Sans objet.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes salles de bains, salles d'eau et WC.

- Carrelage en grès émaillé 30x30 cm ou 33x33 cm, pose droite sur isolation phonique, plinthes en grès assorties, coloris au choix dans la gamme initial série Arte One de Point P ou Standing de chez Bretagne Matériaux ou équivalent.

2.1.2 Sols et plinthes des autres locaux

- Revêtement stratifié U2SP3 ou U2SP2 selon la destination des locaux, pose flottante sur isolant acoustique, coloris au choix dans une sélection dans la gamme Loft ou Riviera de Berry Alloc ou équivalent, plinthes médium ou bois finition blanches, barres de seuils assorties au sol en jonction avec les carrelages.

2.1.3 Sols des balcons et des terrasses aux étages

- Dalles en béton teinté ou à parement graviers, format 40x40 ou 50x50, coloris au choix de l'architecte, pose sur plots réglables et localisation selon plan du permis de construire

2.1.4 Sol des celliers (selon plan)

- Peinture de propreté coloris au choix de l'architecte ou revêtement souple Revêtement PVC U2SP3 en lés, coloris au choix de l'architecte dans la gamme Forbo Sarlon Habitat ou équivalent. Plinthes en médium 70x10 peintes ou laquée.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que des enduits, peintures, papiers peints et tentures).

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

- Salle de bains :
Faïences en grès émaillé, pose droite collée, coloris au choix dans la gamme Initiale série Arte One de Point P ou Standing de Bretagne Matériaux ou équivalent, jusqu'au plafond en périphérie de la baignoire ou du receveur de douche (selon plans), en habillage de la façade de baignoire et des éventuelles paillasses selon plans.
- Cuisine :
Sans objet.

- WC :
Sans objet.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

- En béton avec enduit pelliculaire ou en plaques de plâtre peintes. Des microfissures, qui restent des désordres esthétiques, pourront apparaître du fait des caractéristiques techniques inhérentes aux matériaux. Elles ne seront reprises en garantie qu'en cas d'infiltration.

2.3.2 Faux plafonds ou soffites

- Selon nécessité, habillages de canalisations ou de gaines de ventilation, en plaques de plâtre fixées sur ossature métallique.
Nota : ces ouvrages pourront entraîner un surbaissé de plafond

2.3.3 Sous-face des balcons et terrasses.

- En béton, ragréage, peinture ou bardage selon nécessité et au choix de l'architecte.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales.

- Fenêtres ou portes-fenêtres selon plans.
- Châssis en PVC, coloris selon choix de l'architecte, système d'ouverture selon plans.
- Double vitrage (caractéristiques selon étude thermique)
- Classement AEV selon réglementation.
- Affaiblissement acoustique selon réglementation.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

- Fenêtres ou portes fenêtre selon plans.
- Châssis en PVC, coloris selon choix de l'architecte, système d'ouverture selon plans avec fenêtre en oscillo-battant dans les salles de bain et les cuisines fermées.
- Double vitrage (caractéristiques selon étude thermique)
- Classement AEV selon réglementation.
- Affaiblissement acoustique selon réglementation.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

- Volets roulants en lames de PVC coloris au choix de l'architecte, manœuvre électrique individuelle.

NB : dans les cas de grande dimension les tabliers de volets des séjours pourront être réalisés en aluminium.

2.5.2 Pièces de service des étages (sauf salles d'eau et salles de bains) – Salles d'eau et salles de bains du rez-de-chaussée

- Volets roulants en lames de PVC coloris au choix de l'architecte, manœuvre électrique individuelle.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis.

- en acier pour les portes palières.
- en acier pour les portes intérieures des logements.

2.6.2 Portes intérieures

- Portes alvéolaires à parements plats modèle Svedex Superlak ou équivalent, laquées en usine, béquille double avec verrou de condamnation pour les salles de bains et WC, serrure à clef pour les chambres, butoirs.

2.6.3 Portes palières

- Portes palières en bois à lame pleine, stratifiées, serrure de sûreté encastrée 3 points, label A2P* et certification BP1. Gamme Borsal (HUET), BLOCFER, Leader (Premdor) ou équivalent.
- Seuil à la suisse, joint isophonique, béquille double, affaiblissement acoustique et isolation thermique suivant réglementation et calculs du BET.

2.6.4 Portes de placards, si placards présents sur les plans

- En panneaux mélaminés blanc : modèle Kendoors Sogal ou équivalent
 - . Portes coulissantes pour les placards d'une largeur supérieure à 90 cm
 - . Portes pivotantes ou coulissantes selon plan pour les placards d'une largeur inférieure à 90 cm.

2.6.5 Aménagement intérieur de placards

- placards de largeur > 90 cm : 1 étagère haute / 1 séparatif vertical / 4 étagères amovibles / 1 tringle côté penderie,
- placards de largeur < 90 cm : 1 étagères haute / 1 tringle penderie.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui (selon plans du permis de construire)

- En acier galvanisé ou aluminium anodisé naturel (coloris au choix de l'architecte), ou métal déployé (type treillis soudé ou barreaudage) avec remplissage par barreaudage ou bois ou vitré selon choix de l'architecte

2.7.2 Ouvrages divers.

- Grilles de ventilation en acier galvanisé ou thermolaqué ou aluminium ou métallique

2.7.3 Pare vue séparatifs de terrasses et balcons (selon plans du permis de construire)

- Cadre métallique en acier galvanisé avec remplissage bois ou cadre métallique avec remplissage métallique et bois, coloris au choix de l'architecte, ou remplissage par vitrage opalescent ou panneaux bois entre terrasses ou balcons selon plans

2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures.

2.8.1.1 Sur menuiseries.

- Sans objet – Menuiseries teintées en usine

2.8.1.2 Sur fermetures et protections.

- Sans objet – PVC teinté dans la masse.

2.8.1.3 Sur serrurerie, garde-corps et pare-vue

- Acier galvanisé ou aluminium anodisé.

2.8.1.4 Sur ouvrages béton (poteaux, corniches, bandeaux, chants de balcons)

- Peinture, lasure, enduit ou élément décoratif suivant permis de construire.

2.8.2 Peintures intérieures.

2.8.2.1 Sur menuiseries

- Peinture blanche sur huisseries métalliques.

Nota : les portes de distribution sont laquées en blanc en usine, les portes de placards sont mélaminées blanc.

2.8.2.2 Sur murs

- Enduit pelliculaire sur support béton, et 2 couches de peinture mate veloutée blanche, finition B selon le DTU 59.1.

2.8.2.3 Sur plafonds

- Enduit pelliculaire sur support béton et 2 couches de peinture mate veloutée blanche, finition B selon le DTU 59.1.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries et chutes apparentes, éléments de chauffage et divers.

- 2 couches de peinture blanche.

Nota : les radiateurs sont laqués en usine.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers :

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie.

- Sans objet.
- Uniquement dans le cas où l'acquéreur en aura exprimé formellement la demande à l'écrit auprès du vendeur. Un évier inox 18/10 2 bacs de dimensions 120 cm, robinetterie mitigeur chromé modèle Olyos PORCHER ou similaire, meuble support en bois mélaminé blanc avec deux portes ou une seule porte avec un emplacement vide pour machine à laver.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie :

2.9.2.1 Distribution d'eau froide.

- En tubes polyéthylène ou en cuivre.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle.

Selon BET thermique,

- Pour les logements T2 A005, A006, A007 et A009 :

Production de l'eau chaude sanitaire par ballon d'eau chaude électrique type ZENEO de chez ALANTIC ou équivalent.

- Pour les autres logements :

Chaudière individuelle au gaz à micro-accumulation, de chez Chaffoteaux ou Saunier Duval ou équivalent, modèle suivant BET thermique ; emplacement selon plans

- Distribution en tubes de cuivre ou de polyéthylène sous fourreaux en dalle ou pour partie des canalisations en apparent depuis la vanne d'arrêt (comptage à la charge de l'acquéreur). Cf. art 5.2.2.

2.9.2.3 Evacuations.

- Canalisations en PVC

2.9.2.4 Distribution du gaz.

- Suivant BET thermique et équipement de production d'eau chaude : point d'alimentation pour la chaudière uniquement.
- Gaz pour cuisson : non prévu

2.9.2.5 Branchements en attente.

- En cuisine : alimentation eau froide et évacuation pour machine à laver la vaisselle
- Selon plans : alimentation eau froide et évacuation pour machine à laver le linge.

2.9.2.6 Appareils sanitaires.

- Meuble vasque type Neova série Angelo ou similaire, largeur selon plans (minimum 60cm de large) comprenant : 2 portes, plan vasque céramique, miroir et applique lumineuse.
- Baignoire acrylique blanche modèle Ulysse Porcher sans accoudoir ou similaire dimensions suivant plan.
- Cuvette de WC en porcelaine vitrifiée blanche, modèle ULYSSE ou NOE marque PORCHER ou similaire avec réservoir de chasse d'eau et mécanisme à double débit (3/6 litres), abattant double.
- Receveur de douche, modèle ULYSSE marque PORCHER ou similaire, dimensions minimales 80x80 cm suivant plan. Pour les salles d'eau secondaires, les receveurs sont surélevés.
- Pare douche : modèle Smart Design de chez Kinedo ou équivalent selon plan
- Pare baignoire : non prévu

2.9.2.7 Robinetteries.

- Baignoire : mitigeur chromé à inverseur automatique modèle OLYOS de PORCHER ou similaire, douchette et flexible.
- Vasque, douche : mitigeur chromé modèle OLYOS de PORCHER ou similaire, douchette et flexible pour la robinetterie de douche.

2.9.3 Equipements électriques :

2.9.3.1 Type d'installation.

- Encastrée sous fourreaux.

2.9.3.2 Puissance à desservir.

- Suivant type de logement, conforme à la norme C 15.100

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce.

- Appareillage Odace de chez Schneider ou similaire.
Nombre de prises ou de points lumineux et puissances selon Norme Française C15-100 en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.
- Cuisines : une DCL en applique au dessus de l'évier
- Autres points lumineux équipés d'une douille à vis DCL.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière.

- Carillon ou carillon intérieur intégré au combiné visiophone ou intratone du logement

2.9.3.5 Détecteur de fumée

- 1 appareil par logement (modèle sans fil).

2.9.4 Chauffage, ventilation :

2.9.4.1 Type d'installation.

Selon BET thermique,

- Pour les logements T2 A005, A006, A007 et A009 :

Chauffage par effet joules

- Pour les autres logements :

- Chauffage par chaudières individuelle au gaz à micro-accumulation, de chez Chaffoteaux ou Saunier Duval ou équivalent, modèle suivant BET thermique ; emplacement selon plans avec canalisations de chauffage sous fourreaux encastrés.

2.9.4.2 Températures garanties

- Avec une température extérieure de - 4°, 22° dans les salles de bains et 19° dans les autres pièces.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- Selon BET thermique,

- Pour les logements T2 A005, A006, A007 et A009 :

- Panneaux rayonnants type SOLIUS de chez ATLANTIC ou similaire.
- Sèche serviette type 2012 de chez ATLANTIC dans les salles de bains ou similaire.

- Pour les autres logements :

Radiateurs à eau chaude REGGANE 3000 habillés de chez FINIMETAL ou équivalent.

- Selon BET thermique, sèche-serviettes Acova Oda Prem's ou équivalent dans les salles de bains.
- Régulation par thermostat d'ambiance programmable et robinets thermostatiques sur tous les radiateurs sauf un.

2.9.4.4 Conduits de fumée

- Selon l'article 1.6.1 ou ventouse de façade ou en toiture ou conduit 3CEP selon BET fluides.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilations

- Bouches d'extraction de la ventilation mécanique contrôlée collective raccordées aux conduits collectifs, selon étude du BET fluides :
 - dans la salle de bains et salle d'eau bouches d'extraction hygroréglable,
 - dans le WC bouche d'extraction sur pile,
 - dans la cuisine bouche d'extraction avec cordelette.

2.9.4.6 Prise d'air frais

- Grilles d'entrée d'air frais hygroréglables dans les menuiseries extérieures ou les coffres de volets ou en façade du séjour et des chambres, selon BET fluides et acoustique.
- Grilles d'entrées d'air maçonnées : localisation selon plan et selon bureau d'études acoustique

2.9.5 Equipements de télécommunications :

2.9.5.1 TV

- 1 prise de communication dans le séjour et une dans la chambre principale

2.9.5.2 Téléphone.

- Gains et câblage encastrés depuis le tableau d'abonné jusqu'aux joncteurs RJ 45, suivant type de logement, conforme à la norme C 15.100 en attente de raccordement par le concessionnaire

2.9.5.3 Commande d'ouverture des portes du hall

- au moyen du combiné visiophone ou intratone du logement.

3. ANNEXES PRIVATIVES OU A USAGE PRIVATIF

3.1 PARKINGS COUVERTS ET AERIENS PRIVATFS

Localisation et dimensions selon plans des sous-sols et rez-de-chaussée.

3.1.1 Murs et cloisons

- Parking couverts : béton ou maçonnerie d'agglomérés de ciment.
- Parking aériens : sans objet

3.1.2 Plafonds.

- Parkings couverts : béton armé (isolant sous locaux chauffés selon BET thermique).
- Parking aériens : sans objet

3.1.3 Sol.

- Parkings couverts : Béton armé.
- Parkings aériens : Pavés béton ou équivalent, ou dalle béton ou enrobé ou asphalte

3.2 JARDINS A USAGES PRIVATIFS

Localisation et dimensions selon plans du rez-de-chaussée.

3.2.1 Plantations

- Sans objet.

3.2.2 Engazonnement

- Selon le plan de masse de permis de construire.

3.2.3 Terrasse

- Dalles en béton teinté ou à parement graviers, format 40x40 ou 50x50, coloris au choix de l'architecte, pose sur plots réglables ou sable selon plan du permis de construire

3.2.4 Clôtures

- En limite séparative entre jardins privés. Hauteur minimum 1,00 m selon plan de masse du permis de construire

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE.

4.1 HALLS ET SAS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

- Carreaux de grès cérame coloris et dimensions au choix de l'architecte, posés sur chape et isolant phonique, plinthes assorties, **et/ou** moquette, tapis brosse encastré, selon plan et choix de l'architecte.

4.1.2 Parois

- Revêtement vinylique de type Muraspec ou équivalent, ou enduit décoratif au choix de l'architecte

4.1.3 Plafonds

- Plafond en plaques de plâtre perforées peintes, système Gyptone de Placoplâtre, ou plafond décoratif au choix de l'architecte de la gamme du fabricant.

4.1.4 Élément de décoration

- Panneaux de bois stratifiés ou miroir ou autre élément décoratif au choix de l'architecte.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble.

4.1.5.1 Portes d'accès aux halls

- En aluminium ou en acier thermolaqué, vitrage feuilleté, condamnation par ventouses électromagnétiques, ferme-portes, décondamnation par badges Vigik ou par platine de rue avec boutons poussoirs ou depuis le logement avec le combiné visiophone ou intratone, appel des occupants avec le visiophone ou l'intratone.

- Selon plan, la seconde porte du hall, accès circulation rez-de-chaussée, condamnation par ventouses électromagnétiques, ferme-portes et décondamnation par badges Vigik.

Nota : nombre de badges Vigik fournis : 2 pour logements T1 et T2, 3 pour T3, 4 pour T4.

4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets

Ensemble de boîtes à lettres aux normes de la Poste, modèle Courriel de RENZ ou équivalent. 1 case par logement.

4.1.7 Tableau d'affichage

Tableau d'affichage avec ouvrant à clef, à usage du syndic.

4.1.8 Equipement électrique

- Luminaires encastrés en plafond ou en applique sur les murs ou plafonnier, commandés par détecteur de présence.

- Une prise de courant.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS D'ETAGES

4.2.1 Sols

- Rez-de-chaussée : carrelage et plinthes assorties ou moquette velours Balsan et plinthes bois

- Circulations étages : moquette velours BALSAN ou équivalent et plinthes bois.

4.2.2 Murs intérieurs

- Circulations et couloirs : revêtement vinylique type Muraspec ou équivalent ou peinture au choix de l'architecte.

4.2.3 Plafonds intérieurs

- Rez-de-chaussée : en plaque de plâtre perforée peinte ou dalles acoustiques
- Etages : 2 couches de peinture mate blanche. Localisation selon plan architecte.

4.2.4 Portes intérieures

- En bois, à peindre ou stratifiées, ferme-portes.
- Façades de gaines techniques en bois, peintes.

4.2.5 Equipement électrique

- Luminaires en plafond ou en applique sur les murs, commandés par minuterie ou par détecteurs de présence.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 Sols

- Béton brut dans le parc de stationnement, peinture de propreté dans les sas et les halls d'ascenseur, ou isolation sous les locaux chauffés.

4.3.2 Mur

- Béton ou agglomérés de ciment, peinture de propreté blanche dans les sas et les halls d'ascenseur.

4.3.3 Plafonds

- Peinture de propreté ou isolant dans les sas et les halls d'ascenseur.

4.3.4 Portes d'accès

4.3.4.1 Portes des sas

- En bois finition peinte ou métallique, ferme-porte.

4.3.4.2 Portails d'accès aux parcs de stationnement sous-sol et rez-de-chaussée

- Portail métallique à motorisation électrique et manœuvre par télécommandes (1 unité fournie par place).

4.3.5 Rampe d'accès pour véhicule

- En béton ou enrobé, finition antidérapante

4.3.6 Equipement électrique

- Hublots commandés par détecteurs et minuteries dans les sas et les halls d'ascenseur.
- Luminaires fluorescents dans le parc de stationnement, commande par détecteurs et minuterie.

4.4 CAGES D'ESCALIERS INTERIEURS

4.4.1 Sols des paliers

- Béton revêtu de moquette ou peinture de sol entre le rez-de-chaussée bas et le rez-de-chaussée haut.
- Béton revêtu de peinture pour les autres niveaux

4.4.2 Murs

- Peinture ou enduit projeté coloris au choix de l'architecte ou gouttelette selon choix architecte

4.4.3 Plafonds

- Peinture ou enduit projeté coloris au choix de l'architecte ou gouttelette selon choix architecte

4.4.4 Escaliers, garde-corps et mains courantes.

- Escalier en béton revêtu de peinture de propreté.
- Garde-corps béton revêtu de peinture de propreté
- Mains-courantes en acier laqué.

4.4.5 Désenfumage (sauf escalier du sous-sol)

- Par châssis en partie haute.

4.4.6 Eclairage.

- Hublots commandés par détecteurs et minuteriers.

4.5 LOCAUX COMMUNS (SELON PLANS)

4.5.1 Locaux vélos

- Murs en béton peint ou brut ou en parpaings bruts ou peints, sol en béton ou peint, porte extérieure en métal, portes intérieures en bois peint ou métal.

4.5.2 Local de réception des ordures ménagères

- Murs & plafonds en béton peint ou brut ou en parpaings bruts ou peints, sol en béton ou peint ou carrelé, porte extérieure en métal.

4.5.3 Local Télécom

- Murs en béton brut ou en parpaings, sol en béton brut, plafond en béton, porte extérieure en acier thermolaqué ou bois peint, éclairage par hublot.

4.5.4 Local Ménage

- Murs en béton ou en parpaings peint, sol en carrelage, plafond en béton ou isolant, porte extérieure en acier thermolaqué ou bois peint, porte intérieure en bois peinte, éclairage par hublot sur minuterie.
Equipements : vide-seau, BEC.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS

- Ascenseurs 8 places 630 Kg, tous niveaux desservis, sol carrelé, habillages des parois en panneaux stratifiés, porte de cabine en inox, miroir, façades palières en inox au rez-de-chaussée et en acier peint aux autres niveaux, manœuvre collective à la descente.

5.2 TELECOMMUNICATIONS

5.2.1 Téléphone.

- Installation raccordée au réseau de télécommunication, colonnes en gaines techniques palières, fourreaux au plafond du sous-sol.

5.2.2 Antenne T.V.

- Réception Télévision par antenne collective TNT ou télédistribution câblée, raccordement et câblage jusqu'aux logements.

5.3 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

- Local ordures ménagères au sous sol

5.4 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

5.4.1 Logements, local ménage

- Ventilation mécanique contrôlée collective, moteur d'extraction en toitures.

5.4.2 Parc de stationnement

- Ventilation naturelle

5.5 ALIMENTATION EN EAU

5.5.1 Comptage général

- Compteur d'eau dans citerneau en limite de propriété.

5.5.2 Suppresseur, réducteurs et régulateurs de pression

- Si nécessaire selon la pression délivrée par le service de l'eau.

5.5.3 Colonnes montantes

- En cuivre ou PVC Pression, positionnées en gaines techniques palières.

5.5.4 Branchements particuliers.

- Positionnés en gaines techniques palières. Frais d'abonnement et pose du compteur à la charge de l'acquéreur.

5.6 RELEVAGE ET TRAITEMENT DES EAUX DE DRAINAGE ET DE RUISSELLEMENT AU SOUS-SOL

5.6.1 Drainage

- Fosse maçonnée ou préfabriquée : relevage par pompes électriques et rejet par épandage dans les espaces en pleine terre ou à l'égout public selon réglementation en vigueur.

5.6.2 Récupération des eaux de ruissellement du parc de stationnement

- Regards à grilles, canalisations sous dallage, séparateur à hydrocarbures, fosse et relevage par pompe électrique.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptage des services généraux

- Comptages par bâtiments : 1 pour le parc de stationnements et les extérieurs, 1 pour les niveaux supérieurs y compris ascenseur.

5.8.2 Colonnes montantes

- Positionnées en gaines techniques palières.

5.8.3 Branchement et comptages particuliers

- Compteur et disjoncteur placés dans le tableau d'abonné du logement par le vendeur. Frais d'abonnement à charge de l'acquéreur.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE.

6.1 VOIRIE

6.1.1 Voirie d'accès au parc de stationnement (selon plans)

- Accès depuis la rue en enrobé, béton ou asphalte suivant plan.

6.1.2 Stationnement extérieur

- Sans objet.

6.1.3 Accès Hall, locaux donnant sur la rue

- Sans objet

6.2 ESPACES VERTS

6.2.1 Plantations

- Plantation suivant le plan de masse du permis de construire

6.2.2 Engazonnement

- Selon le plan de masse de permis de construire.

6.2.3 Allées

- Selon le plan de masse de permis de construire.

6.3 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.3.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

- Eclairage du parking extérieur par candélabre + accès au sous-sol par borne ou applique

6.4 CLOTURES & PORTILLONS

6.4.1 Sur rues

- Selon le plan de masse de permis de construire

6.5 RESEAUX DIVERS

6.5.1 Eau

- Branchement sur le réseau public

6.5.2 Gaz

- sans objet

6.5.3 Electricité

- Raccordement sur réseau ERDF

6.5.4 Egouts

- Raccordements sur réseaux publics.

6.5.5 Epuration des eaux

- Sans objet.

6.5.6 Télécommunications

- Raccordement au réseau d'Orange.

6.5.7 Drainage du terrain

- Sans objet.

* * * * *